

CAHIER DES CHARGES

Descriptif des travaux et fournitures

E. CHARGES ET OBLIGATIONS

À la charge du Maître d'ouvrage sont :

- Les assurances de la maison jusqu'au jour de la première réception ou de l'occupation de la maison. À partir de cette date, les primes sont à charge de l'acquéreur;
- les frais de la garantie bancaire d'achèvement et de remboursement pour la période de construction prévue ;
- les frais de l'assurance décennale / biennale ;
- les taxes et charges des autorisations à construire ;
- les frais de réfection des chaussées et trottoirs après raccordement ;
- les frais du nettoyage général avant la réception (le nettoyage final soigné incombe à l'acquéreur).

À la charge des Acquéreurs, qui restent seuls responsables pour leur règlement dans les délais :

- L'impôt foncier à partir du jour de l'acte notarié ;
- Les frais d'installation et de raccordement des compteurs individuels (eau, électricité, tv, chauffage) ;
- Les frais de combustible de chauffage pendant la période de construction ;
- Les taxes et charges des raccordements aux réseaux urbains d'eau, d'électricité, de gaz, de canalisation, P&T et de l'antenne collective ;
- Le raccordement des appareils ménagers.
- La cuisine

Les frais à charge de l'Acquéreur seront refacturés sous forme d'acomptes en cours de construction. Après remise des clés à l'Acquéreur, un décompte final sera réalisé à une date convenue par le Maître d'Ouvrage.

F. VENTE, ACTE NOTARIÉ, RÉCEPTION

F.1. ACTE NOTARIÉ

A l'acte notarié, les Acquéreurs paieront le prix de leur quote-part terrain, les frais et honoraires d'architecte et d'ingénieur et au cas où les travaux auraient déjà été commencés, la quote-part pour la partie de l'ouvrage déjà réalisée. Le forfait de construction est payable moyennant acomptes échelonnés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les indications à ce sujet se trouvent dans l'acte notarié et dans le présent cahier des charges. L'acte de vente sera établi conformément aux dispositions de l'article 1601.5 de la loi du 28 décembre 1976 devant Maître Karine Reuter à Luxembourg. Les frais de l'acte sont à charge de l'Acquéreur, qui s'y oblige.

F.2. DÉLAI DE LIVRAISON

La mise à disposition des parties privatives aux Acquéreurs est prévue dans un délai de 18 mois ouvrables à partir du début des travaux de construction, sauf cas de force majeure indépendante de la volonté du Maître d'ouvrage, ou plus généralement d'une cause légitime de suspension du délai de livraison. Le début de la construction est actuellement prévu pour septembre 2019 et la date exacte sera notifiée aux acquéreurs par lettre recommandée.

F.3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements seront effectués selon les indications sur les montants et l'échéancier se trouvant arrêtés dans le contrat préliminaire et/ou l'acte de vente. Les acquéreurs s'engagent à régler leurs tranches au plus tard endéans la quinzaine de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, le taux d'intérêt légal majoré de trois points est dû pour chaque mois entamé. Ce taux est applicable sans aucune formalité supplémentaire.

En cas de retard prolongé de paiements d'un acquéreur, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de faire arrêter les travaux dans les lots concernés et de mettre des frais supplémentaires (par exemple : garantie bancaire, intérêts de retard, reprise des travaux, délai supplémentaire, etc.) à charge dudit acquéreur.

F.4. RÉVISION DES PRIX

Les prix sont fixes et non révisibles pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de variation du taux de TVA actuellement (date de signature de la présente) en vigueur en ce qui concerne les tranches non encore échues au moment de la variation du taux de la TVA.

F.5. RÉCEPTIONS

La réception et la constatation de l'achèvement des parties privatives aura lieu sur invitation du Maître d'ouvrage ou de son délégué. Elle sera constatée au moyen d'un procès-verbal de réception à signer par les deux parties et ceci en conformité avec l'article 1601-7 de la loi du 28 décembre 1976 modifiée par la loi du 8 août 1985.

La dernière tranche de paiement pour solde, ainsi que des factures éventuelles pour des travaux supplémentaires, doivent être réglées au plus tard à la remise des clefs. La prise en possession des parties privatives entraîne ipso facto réception définitive avec décharge totale au vendeur.

F.6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La partie vendeuse est autorisée à utiliser le même gabarit que la maison vendue à des fins d'insertion dans des prospectus, ou dans toute autre documentation de publicité et à prendre à cet effet des photos de la maison, sans que ceci ne donne lieu à une indemnité quelconque au profit de la partie acquéreuse.

F.7. TRANCHE DE PAIEMENT

LORS DE L'ACHÈVEMENT DES FONDATIONS / RADIER	15%
LORS DE L'ACHÈVEMENT DALLE SUR REZ DE JARDIN	15%
LORS DE L'ACHÈVEMENT DALLE SUR LE PREMIER ETAGE	10%
LORS DE L'ACHÈVEMENT DE LA DALLE SUR LE DEUXIEME ETAGE	10 %
AU DEBUT DES TRAVAUX DE TOITURE	10 %
AU DEBUT DES TRAVAUX DE POSE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES	10 %
AU DEBUT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE, SANITAIRES ET INSTALLATION ÉLECTRIQUE	10 %
AU DEBUT DES TRAVAUX DE PLÂTRERIE	5 %
AU DEBUT DES TRAVAUX DE CHAPE, REVÊTEMENTS DES SOLS ET MURS EN CARRELAGES	5 %
AU DEBUT DES TRAVAUX DE PEINTURE	5 %
LORS DE LA REMISE DES CLÉS	5 %

TABLE DES MATIERES

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE LA MAISON	7
1.1	INFRASTRUCTURE	7
1.1.1	<i>Fouilles</i>	7
1.1.2	<i>Fondations ou Radier</i>	7
1.1.3	<i>Prise de terre</i>	Erreur ! Signet non défini.
1.2	MURS ET OSSATURE.....	7
1.2.1	<i>Murs du sous-sol</i>	7
1.2.2	<i>Murs de façades (aux divers niveaux)</i>	8
1.2.3	<i>Façades pignon</i>	8
1.2.4	<i>Murs mitoyens</i>	8
1.2.5	<i>Murs extérieurs et bordures diverses</i>	8
1.2.6	<i>Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)</i>	9
1.2.7	<i>Murs ou cloisons séparatifs</i>	9
1.3	PLANCHERS.....	9
1.3.1	<i>Planchers sur étage courant</i>	9
1.3.2	<i>Planchers sous terrasse</i>	9
1.3.3	<i>Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés</i> 9	
1.3.4	<i>Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts</i>	9
1.3.5	<i>Composition de la chape flottante aux niveaux d'habitation dans toutes les pièces :</i>	9
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	10
1.4.1	<i>Entre pièces principales</i>	10
1.4.2	<i>Entre pièces principales et pièces de services</i>	10
1.5	ESCALIERS.....	10
1.5.1	<i>Escaliers</i>	10
1.5.2	<i>Escaliers de secours</i>	10
1.6	CONDUITS DE FUMÉES ET DE VENTILATION	10
1.6.1	<i>Conduits de fumée des locaux de la maison</i>	10
1.6.2	<i>Conduits de ventilation des locaux de la maison</i>	10
1.6.3	<i>Conduits d'air frais</i>	10
1.6.4	<i>Conduits de fumée de chaufferie</i>	10
1.6.5	<i>Ventilation haute de chaufferie</i>	10
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	11
1.7.1	<i>Chutes d'eaux pluviales</i>	11
1.7.2	<i>Chutes d'eaux usées</i>	11
1.7.3	<i>Canalisation en sous-sol/rez-de-chaussée</i>	11
1.7.4	<i>Branchements aux égouts</i>	11
1.7.5	<i>Drainage</i>	11
1.8	TOITURES	11
1.8.1	<i>Charpente, couverture et accessoires</i>	11
1.8.2	<i>Étanchéité et accessoires</i>	11
1.8.3	<i>Souches de cheminées, ventilation et conduits divers</i>	11
1.9	BALCONS, TERRASSES	12
1.9.1	<i>Balcons et Terrasses</i>	12
1.10	FAÇADE.....	12
1.10.1	<i>Enduits de façade</i>	12
1.10.2	<i>Bardage</i>	12
1.10.3	<i>Ouvrages en façade</i>	12
1.11	MENUISERIES EXTERIEURES.....	12
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	13
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	13
2.1.1	<i>Sols et plinthes des pièces principales</i>	13
2.1.2	<i>Sols et plinthes des pièces de service</i>	13
2.1.3	<i>Sols et plinthes des entrées et dégagements</i>	13
2.1.4	<i>Sols des terrasses</i>	13
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	13

2.2.1	Revêtements muraux des pièces de service.....	13
2.2.2	Revêtements muraux des autres pièces.....	14
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)	14
2.3.1	Plafonds des pièces intérieures	14
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre.....	14
2.3.3	Plafonds des loggias.....	14
2.3.4	Sous-face des balcons (loggias)	14
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	14
2.4.1	Menuiseries extérieures des pièces principales.....	14
2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	14
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	14
2.5.1	Pièces principales.....	14
2.5.2	Pièces de service.....	15
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	15
2.6.1	Huisseries et bâtis.....	15
2.6.2	Portes intérieures.....	15
2.6.3	Impostes et menuiseries.....	15
2.6.4	Portes palières.....	15
2.6.5	Portes de placards	15
2.6.6	Portes des locaux de rangement (local débarras).....	15
2.6.7	Moulures et habillages.....	15
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	15
2.7.1	Garde-corps et barres d'appui.....	15
2.7.2	Grilles de protection des baies.....	16
2.7.3	Ouvrages divers.....	16
2.8	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....	16
2.8.1	Peintures extérieures et vernis.....	16
2.8.2	Peintures intérieures	16
2.8.3	Papiers peints	17
2.8.4	Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc...).....	17
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	17
2.9.1	Equipements ménagers	17
2.9.2	Équipements sanitaires et plomberie.....	18
2.9.3	Equipements électriques.....	21
2.9.4	Chauffage, cheminées de ventilation	22
2.9.5	Équipements intérieurs des placards et pièces de rangement.....	23
2.9.6	Équipements de télécommunications	23
2.9.7	Autres équipements.....	24
3	EQUIPEMENT DES PARTIES EXTERIEURES A LA MAISON	24
3.1	VOIRIE ET PARKING	24
3.1.1	Voirie d'accès.....	24
3.1.2	Équipement des parties extérieures.....	24
3.1.3	Trottoirs.....	24
3.1.4	Parkings visiteurs.....	24
3.2	CIRCULATION DES PIETONS	24
3.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchement, rampes, cours.....	24
3.3	ESPACES VERTS	24
3.3.1	Aires de repos.....	24
3.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.....	24
3.3.3	Engazonnement.....	24
3.3.4	Arrosage.....	25
3.3.5	Bassins décoratifs.....	25
3.3.6	Chemins de promenade	25
3.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	25
3.4.1	Sol.....	25
3.4.2	Équipement.....	25
3.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	25
3.5.1	Signalisation de l'entrée de l'maison.....	25

3.5.2	<i>Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres</i>	25
3.6	CLOTURES	25
3.6.1	<i>Sur rue</i>	25
3.6.2	<i>Avec les propriétés voisines</i>	25
3.7	RESEAUX DIVERS	25
3.7.1	<i>Eau</i>	25
3.7.2	<i>Gaz</i>	25
3.7.3	<i>Electricité (poste de transformation extérieur)</i>	26
3.7.4	<i>Poste d'incendie, extincteurs</i>	26
3.7.5	<i>Egouts</i>	26
3.7.6	<i>Epuration des eaux</i>	26
3.7.7	<i>Télécommunications</i>	26
3.7.8	<i>Drainage du terrain</i>	26
3.7.9	<i>Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours de jeux</i>	26
4	RESUME DES PRESTATIONS	27

**NOTICE DESCRIPTIVE SUIVANT REGLEMENT
GRAND-DUCAL DU 3 SEPTEMBRE 1985,
TELE QUE PREVUE A L'ARTICLE 1601-5 DU CODE CIVIL**

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE LA MAISON

1.1 Infrastructure

1.1.1 Fouilles

Terrassement des terres et de la roche suivant les besoins de l'implantation de la maison jusqu'au niveau inférieur défini par le plan et évacuation des déblais excédentaires.

1.1.2 Fondations ou Radier

Reconnaissance de la résistance du sol, fondations ou radier suivant systèmes préconisés par l'ingénieur conseil chargé du calcul des ouvrages entrant dans la stabilité de la maison.

1.1.3 Mise à la terre

Acier feuillard zingué comme ligne de captage et de raccordement à la bande équipotentielle, suivant calcul de l'ingénieur technique.

1.2 Murs et ossature

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Maçonnerie en blocs de béton lourd, ou voiles en béton armé coulé en place ou prémurs, piliers et poutres en béton armé, type et épaisseur suivant indications de l'ingénieur conseil.
Les surfaces enterrées extérieures seront protégées par une étanchéité spécifique contre l'humidité, une isolation enterrée, le tout protégé par la pose d'une membrane étanchéité avec drainage périphérique.

1.2.1.2 Murs de refends

Maçonnerie en blocs de béton lourd, ou voiles en béton armés coulé en place ou prémurs, piliers et poutres en béton armé, type et épaisseur suivant indications de l'ingénieur conseil.
Voiles en béton vu ou maçonnerie rejointoyée ou enduit intérieur au mortier de ciment au choix du constructeur.

1.2.1.3 Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs contigus (caves, garages) :

Cloisons non portantes réalisées à l'aide de blocs béton/laitier épaisseur 11,5 cm selon format standard. Finition maçonnerie rejointoyée ou enduit mortier et peinture au choix du constructeur.
Ponctuellement, les murs seront ajourés en partie haute afin de permettre la circulation d'air dans l'ensemble de la zone cave du sous-sol.

- Locaux communs (locaux techniques, buanderie, entretien, couloir vers cave) :

Idem locaux privatifs contigus.

- **Entre locaux privatifs et autres locaux :**

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

- Partie courante : Maçonnerie en blocs de béton lourd, ou voiles en béton armé d'une épaisseur minimum de 17,5 cm, piliers et poutres en béton armé, type et épaisseur suivant indications de l'ingénieur conseil.
- Allège : Idem partie courante
- Trumeau : Idem partie courante.
- Enduits de façade : Complexe de façade isolante avec enduit d'armatures et enduit de finition, épaisseur suivant C.P.E. (certificat de performance énergétique) et ingénieur conseil, avec fixations mécaniques si nécessaires. Harmonie des teintes suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.
- Bardage : Bardage isolant, épaisseur suivant C.P.E. (certificat de performance énergétique) et ingénieur conseil, avec fixations mécaniques si nécessaires. Type du bardage suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.
- Ouvrages en façades :
 Seuils de fenêtres et tablettes extérieures en aluminium thermolaqué suivant choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage.
 Seuils des portes d'entrée, en béton préfabriqué, pierre bleue ou granit suivant choix de l'architecte et du maître d'ouvrage.
 Les garde-corps extérieurs devant les fenêtres dont la sécurité le nécessite seront en acier métallisé, thermolaqué et ou en verre type et teinte suivant choix et indications du Maître d'ouvrage ou de l'architecte.
- Enduits intérieurs : Plâtre de première qualité dans locaux d'habitation et WC, enduit ciment taloché dans les pièces d'eau sauf WC. Epaisseurs suivant indications de l'architecte.
 Raccords des murs et plafonds en équerre.
 Coins vifs des ouvrages plâtrés protégés par des baguettes métalliques galvanisées d'une hauteur complète d'étage.

1.2.3 Façades pignon

Voir chapitre 1.2.2.

1.2.4 Murs mitoyens

Mur de soutènement voisin enterré suivant prescription de l'ingénieur. Pour les parties apparentes cf. 1.2.5.

1.2.5 Murs extérieurs et bordures diverses

Murs extérieurs et/ou bordures de la rampe d'accès garage et de la terrasse en bloc de béton ou béton armé ou réalisés avec des bordures suivant la nécessité architecturale. Hauteur égale aux terres à retenir et/ou hauteur du garde-corps selon besoins et indications de l'architecte ou selon le

calcul de l'ingénieur. Finition brute de décoffrage ou enduit identique à la façade ou traitement béton, au choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie en blocs béton, ou voiles en béton armé ou piliers et poutres en béton armé suivant indications de l'ingénieur conseil.

Enduits intérieurs : cf. 1.2.2.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Blocs béton cellulaire ou blocs béton / laitier épaisseur format standard.

Idem pour la fermeture de gaines techniques.

Enduits intérieurs : cf. 1.2.2.

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Dalles monolithiques en béton armé ou prédalles au choix du Maître d'ouvrage, épaisseur suivant indications de l'ingénieur conseil ;

Surface brute de décoffrage ;

Sous face : Plâtre de première qualité dans locaux d'habitation, possibilité de faux-plafond technique en plaques de plâtre dans les couloirs et/ ou salle de bain/douche suivant nécessité technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Dalles en béton armé, ou prédalles texture lisse et épaisseur suivant indication de l'architecte et au choix du Maître d'ouvrage.

Surface : Suivant détails constructifs et indications de l'architecte et de l'ingénieur conseil.

- Isolant thermique, type et épaisseur suivant indications du C.P.E. et de l'ingénieur conseil ;
- Etanchéité réalisée par membrane étanche suivant indications de l'ingénieur conseil ;
- Revêtement de terrasse : cf.1.9.
- Sous face : plâtre de première qualité dans les parties privatives d'habitation ou complexe de façade isolante idem 1.2.2 pour les parties extérieures.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Voir chapitre 1.3.1.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.

Dalles en béton armé coulées en place ou prédalles comme sub. 1.3.1.

Sous face sans plâtre, avec isolation thermique non peinte en sous face si nécessaire suivant détail constructif et C.P.E.

1.3.5 Composition de la chape flottante aux niveaux d'habitation dans toutes les pièces :

Chape d'égalisation, isolation phonique entre des locaux d'habitation superposés, chape de finition, épaisseur en fonction du revêtement de sol.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

Blocs béton cellulaire ou blocs béton / laitier épaisseur format standard ; enduit comme sub 1.2.2.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de services

Cf. 1.4.1.

1.5 Escaliers

1.5.1 Escaliers

Dos d'escalier et marches en béton armé. Aire de foulée en revêtement bois ou carrelage, au choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.

Finition inférieure en plâtre avec finition peinture au choix du maître d'ouvrage.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 Conduits de fumées et de ventilation

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de la maison

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de la maison

En tôle galvanisée ou en matière synthétique, isolation thermique si nécessaire selon étude technique. Les hottes n'ont pas de conduit d'extraction, elles devront être munies de filtres à charbon (hottes non fournies). Toutes les pièces conditionnées seront équipés d'une ventilation adéquate (extraction) via la ventilation mécanique contrôlée (VMC). La ventilation mécanique contrôlée est de type double flux haut rendement. Elle permet d'insuffler de l'air frais dans les pièces sèches et de l'extraire dans les pièces humides. Cette VMC double flux est accouplée à un échangeur de chaleur. (une centrale VMC par maison)

Les conduits pour la distribution de la ventilation seront noyés dans les dalles en béton.

1.6.3 Conduits d'air frais

Suivant étude technique et réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Suivant étude technique et réglementation.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Suivant étude technique et réglementation.

1.7 Chutes et grosses canalisations

Suivant calculs techniques et prescriptions communales.

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

- Terrasses et balcons étages: système de trop plein et descentes d'eaux pluviales en zinc naturel ou pré patiné suivant le choix du maître d'ouvrage et l'architecte.
- Toiture plate : système d'avaloirs et descentes d'eaux pluviales avec tuyaux PVC/PE/PP installés dans les gaines techniques verticales.

Isolation thermique si nécessaire suivant indications de l'ingénieur conseil et du C.P.E.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Tuyaux de descente en matière synthétique (type GEBERIT ou équivalent) installés dans les gaines techniques verticales suivant études techniques ;
 Déviations horizontales suivant études techniques ;
 Ventilations primaires et auxiliaires des chutes d'eaux usées en matière synthétique ;
 Isolation si nécessaire suivant indications de l'ingénieur conseil.

1.7.3 Canalisation en sous-sol/rez-de-chaussée

Canalisations au sous-sol (enterrées ou suspendues) réalisées en tuyaux en matière synthétique conformément aux normes et réglementations en vigueur.

1.7.4 Branchements aux égouts

Raccordement aux égouts (eaux pluviales et eaux usées) réalisé conformément aux prescriptions communales.

1.7.5 Drainage

Drainage exécuté en tuyau en matière synthétique et raccordé au réseau d'assainissement ou des eaux pluviales, dimensions suivant indications de l'ingénieur conseil et suivant les prescriptions communales.

1.8 Toitures

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Toiture double pente en ardoises et lucarnes en Zinc suivant concept architectural et permis de bâtir.

Charpente en bois traitée, sections selon étude de l'ingénieur statique. Complexe isolation thermique, réalisé suivant détail et indications de l'architecte, de l'ingénieur conseil et du C.P.E.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéité des toitures plates et terrasses/balcons par membrane d'étanchéité et isolation suivant indications de l'architecte et ou de l'ingénieur conseil.

Solins, couvre-murs et crépines, raccords verticaux suivant besoins.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

Revêtement des souches en zinc ou matière synthétique (plastique) et remonté des conduits suivant prescription ingénieur conseil.

1.9 Balcons, Terrasses

1.9.1 Balcons et Terrasses

Isolation thermique suivant C.P.E. et étude technique, étanchéité à l'aide d'une dalle de béton et au besoin (terrasses étages) d'une membrane synthétique ou bitumineuse. Revêtement en dalle béton, type et teinte au choix du MO (exemple : dalles béton et bordurettes pour les accès à la maison).

Couvre murs en en aluminium thermo laqué.

Garde-corps : barreaudage métallique réalisé suivant détail et indications de l'architecte.

1.10 Façade

1.10.1 Enduits de façade

Cf. 1.2.2.

1.10.2 Bardage

Cf. 1.2.2.

1.10.3 Ouvrages en façade

Cf. 1.2.2.

1.11 Menuiseries extérieures

Voir chapitre 2.4.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Remarque : le client est tenu de garder une réserve à sa charge d'environ 5% de chaque type de carrelage ou autre revêtement posé, en vue de pallier à une cessation de production de ces derniers. Par manque de réserve lors d'une réparation à exécuter par le constructeur et faisant partie de la garantie décennale, ce dernier ne pourra être tenu responsable au remplacement de l'intégralité du carrelage.

2.1 Sols et plinthes

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

- séjour : Carrelages ou parquet à choisir chez le fournisseur désigné pour une valeur d'achat de 50,00€ TTC / m². Plinthes assorties prévues jusqu'à concurrence de 10,00€ TTC du mètre linéaire valeur matériel, à choisir chez le fournisseur désigné. Pose collée prévue pour un carrelage au format classique (jusque 45x45 cm) en pose droite.
- chambres : Idem séjour.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

- Salon d'été : idem 2.1.1
- Cuisine : idem 2.1.1.
- WC : idem 2.1.1.
- Bain/douche : idem 2.1.1. sauf plinthe.
- Garage : Chape lissée avec pente intégrée vers les siphons de sol
- Cave : Chape lissée, type et teinte au choix du Maître d'ouvrage.
- Local Chauffage : Chape lissée, type et teinte au choix du Maître d'ouvrage.
- Local Buanderie : Chape lissée, type et teinte au choix du Maître d'ouvrage.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Idem 2.1.1.

2.1.4 Sols des terrasses

Revêtement du sol en dalles béton sur lit de pose ou chape, teinte au choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage.

2.2 Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

- Cuisines : néant
- Salle de bain/douche :
Carrelages à choisir chez le fournisseur désigné pour une valeur d'achat matériel de 50,00€ / m² TTC. Pose collée prévue pour un carrelage au format classique (20/20, 25/33). Pose jusqu'à hauteur sous plafond en pose droite.

- WC : Carrelages uniquement sur le caisson de la chasse encastrée (sanibloc) à choisir chez le fournisseur désigné pour une valeur d'achat de 50,00€ / m² TTC. Pose collée prévue pour un carrelage au format classique (20/20, 25/33) en pose droite.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 Plafonds (sauf peintures, tentures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Plâtre de première qualité en sous revêtement des couches de peinture, à arêtes vives, les coins saillants protégés par des baguettes métalliques galvanisées.

Il n'est pas exclu que pour les besoins des installations techniques, certaines zones nécessiteront la pose locale de faux plafond en plaques de plâtre.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous-face des balcons (loggias)

Idem chapitre 2.3.3.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Châssis de fenêtre et porte-fenêtre en profilés à coupure thermique en PVC Etanchéité par joints périphériques et membranes, triple vitrage, suivant indications du CPE.

Teinte blanche intérieur et extérieur ou suivant choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage.

Le coefficient « K » ou « U » des fenêtres en triple vitrage isolant respecteront le C.P.E. et l'étude technique. Vitrage en verre sablé pour la cave.

Système d'ouverture : des châssis oscillants, oscillo-battants, et fixes suivant les indications du constructeur et les possibilités techniques.

Système d'ouverture des châssis du salon d'été : 2 parties coulissantes.

Un vitrage anti-effraction et un système de fermeture à clefs peuvent être fournis sur commande contre supplément de prix selon devis du fournisseur désigné.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Idem ch. 2.4.1

2.5 Fermetures extérieures et occultations, protection anti solaire

2.5.1 Pièces principales

Les fenêtres sont généralement équipées de volets à lamelles occultant (type selon choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage).Ceux-ci sont commandés électriquement. Chaque commande

pilotera son propre store et sera adjacent au châssis, du côté selon la faisabilité technique et du confort d'utilisation.

Une commande électrique centralisée pourra être installée moyennant un supplément de prix proposé par l'entreprise désignée.

2.5.2 Pièces de service

Idem 2.5.1.

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1 Huisseries et bâtis

Cadres dormants en bois, traités teinte naturelle ou en blanc pour toutes les portes (suivant le choix retenu), avec joints isolants en matière synthétique.

2.6.2 Portes intérieures

Feuille de porte à âmes tubulaire haute densité, placage et finition hêtre ou chêne ou blanc suivant choix du Maître de d'ouvrage et de l'architecte, avec poignées et quincaillerie en alliage de métaux ou aluminium et serrures simples à un tour avec clé, dimensions des portes suivant DIN 18101.

Les portes intérieures seront à choisir chez le fournisseur désigné pour une valeur d'achat de **300€/TTC (prix affiché en magasin)**.

2.6.3 Impostes et menuiseries

Les tablettes de fenêtres intérieures avec allèges seront en pierre naturelle, au choix du constructeur.

2.6.4 Portes palières

Voir chapitre 2.4.1

Porte avec panneau plein suivant le concept architectural.

A noter que certaines portes devront être coupe-feu 30 minutes, coupe fumée, avec serrures de sécurité à 3 points de fermeture. La quincaillerie et les poignées sont en aluminium ou en inox selon indication de l'architecte en suivant choix du Maître d'ouvrage.

Un type de porte différent (système de sécurité anti effraction) peut être fourni sur commande contre supplément de prix selon devis par fournisseur désigné.

2.6.5 Portes de placards

Les placards ne sont pas compris.

2.6.6 Portes des locaux de rangement (local débarras)

Idem ch 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet.

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Extérieurs : Barreaudage métallique réalisé suivant détail et indications de l'architecte.

Intérieurs : Garde-corps ou main courantes des escaliers avec plats et ou barreaudage en bois ou en acier métallisé thermo laqué, type et teinte suivant concept architectural et au choix du Maître d'Ouvrage.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Fenêtres : Garde-corps en acier métallisé thermolaqué et ou en verre devant certaines menuiseries extérieures suivant nécessité réglementaire et suivant concept architectural. Type et teinte suivant choix et indications du Maître d'ouvrage ou de l'architecte

2.7.3 Ouvrages divers

Système de cylindre à clefs hiérarchisé pour la porte d'entrée principale et la porte de garage. Les clefs des autres pièces seront à part.

2.8 Peintures, papiers, tentures

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protection

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Suivant concept architectural description au chapitre 7.2.

2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Suivant choix de l'Architecte.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Portes intérieures en bois : livrées et posées finies.
Plinthes en bois et divers : sans objet.

2.8.2.2 Sur murs

Le choix de types de toile de fibre de verre ou de couleur auprès du fournisseur désigné peut engendrer un supplément qui fera l'objet d'une offre de prix.

cuisine, séjour, chambres, hall,
paliers, salon d'été, WC

Enduisage et lissage plâtre. Revêtement mural en
toile de fibre de verre (type variolvies ou scandatex) et
mise en peinture moyennant 2 couches de peinture latex.
(une teinte par pièce au choix du client)
Un latex satiné sera prévu pour le WC.

Bain/douche

Néant

2.8.2.3 *Sur plafonds*

cuisine, séjour, chambres, hall, Deux couches de peinture latex teinte claire avec enduit de préparation.
paliers, salon d'été, WC

Bain/douche et WC Deux couches de latex satiné teinte claire avec enduits de préparation.

2.8.2.4 *Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

Les tuyauteries de chauffage en acier apparentes recevront deux couches de laque résistant à la chaleur sur une couche de peinture antirouille. Les radiateurs sont traités en usine et de teinte RAL 9010.

2.8.3 **Papiers peints**

2.8.3.1 *Sur murs*

C.f. chapitre 2.8.2.2.

2.8.3.2 *Sur plafonds*

Sans objet.

2.8.4 **Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc...)**

2.8.4.1 *Sur murs*

Sans objet.

2.8.4.2 *Sur plafonds*

Sans objet.

2.9 **Equipements intérieurs**

2.9.1 **Equipements ménagers**

2.9.1.1 *Bloc évier, robinetterie*

Sans objet.

2.9.1.2 *Appareils et mobilier*

Tous les meubles, armoires encastrées, cuisines, porte devant espace lave-linge – séchoir, appareils, aménagements intérieurs et/ou variante proposés sur les plans de vente ne sont en aucun cas compris dans le prix de vente, hormis accord écrit du Maître d'ouvrage.

2.9.1.3 *Évacuation des déchets*

Sans objet.

2.9.1.4 *Armoire sèche-linge*

Sans objet.

2.9.2 Équipements sanitaires et plomberie

Tous les tuyaux d'évacuation et d'alimentation dans les pièces d'habitation sont non apparents, sous gaines ou encastrés dans les murs ou dans des caissons plâtre avec isolation ; ou selon besoin en chapes. Les chutes d'eaux usées seront ventilées. Les salles de bains/douches et les WC seront équipés des appareils indiqués dans la liste 2.9.2.7. Les appareils seront munis des accessoires définis ci-dessous.

Des changements dans la disposition des corps sanitaires sur demande de l'acquéreur seront possibles pour autant que l'emplacement des conduites principales demeurent inchangées et que la réalisation de l'ensemble est possible techniquement. Les placards dessinés dans les plans ne sont pas compris dans le prix, ils peuvent éventuellement être fournis sur commande contre supplément de prix selon devis.

Une alimentation eau froide et une évacuation seront prévues dans la buanderie pour le placement d'une machine à laver.

Seuls les sèche-linges à condensation sont autorisés.

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution en acier galvanisé ou tuyau en matière synthétique, incluant le raccordement aux appareils, isolation anti-corrosion pour tuyauterie au contact du ciment ou plâtre. Isolation pour tuyauteries en gaines ou sous dalle.

Vannes d'arrêt et gabarit pour compteur individuel par maison.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Distribution en acier galvanisé ou tuyau en matière synthétique, incluant le raccordement aux appareils, l'isolation suivant indications de l'ingénieur-conseil, les vannes et gabarit pour compteurs individuel par maison.

Eau chaude sanitaire via Chaudière PAC Air/eau.

2.9.2.4 Evacuations

L'évacuation des eaux usées se fera par des tuyaux en PE, PP ou PVC de diamètres appropriés, dûment équipés de siphons. Tous les appareils sont équipés de siphons. Le raccordement entre les appareils sanitaires et les chutes est réalisé en tuyaux synthétiques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Les branchements suivants sont prévus dans la cuisine :

Evier :	Les robinets eau froide et eau chaude ainsi que l'évacuation des eaux en P.E. ou P.V.C. ou P.P. diamètre 40mm ou 50mm. Autre quincaillerie et robinets à charge de l'acquéreur.
Lave-vaisselle :	A raccorder sur l'alimentation et l'évacuation de l'évier (pièces de raccordement non comprises).

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Seul le matériel sanitaire présent sur les plans de vente est prévu comme équipement de base (WC, douche ou baignoire, lavabo, lave-mains). Les plans de vente ne sont qu'indicatifs d'un aménagement possible.

La présente liste détaille les marques et types d'appareils sanitaires retenus par le Maître d'ouvrage. Ils seront de premier choix et dans les couleurs standard de base. Il se peut que les références du matériel posé changent suite à des indisponibilités mais la qualité restera équivalente avec le matériel proposé.

Lavabo DURAVIT type Starck 3 –réf.030060, 600 mm x 450 mm, y compris siphon chromé standard et garniture de vidange chromé.



Mitigeur de lavabo Essence New monocommande 1/2", taille S



Douche Receveur : DURAVIT type Starck 3 réf.720010, 900 mm x 900 mm, y compris garniture d'écoulement et siphon.



Cabine de Douche DURAVIT Starck 2



Mitigeur de douche Essence New
monocommande 1/2", montage mural



Mitigeur de bain/douche Essence New
monocommande 1/2", montage mural



Baignoire rectangulaire Duravit Starck en
acrylique 5 mm. Dimensions de 1500 à 1700 mm



WC DURAVIT type Starck 3 réf.2200.09, y compris
gabarit GEBERIT/DUOFIX réf.111.333.00.5 ou
similaire et plaque de révision GEBERIT SAMBA
réf.115.770.11.1 et abattant amovible DURAVIT
réf.0063.89.



Lave-main DURAVIT type Starck 3 réf.075150, y
compris siphon chromé standard et garniture de
vidange chromé.



Remarque :

- **Suivant l'aménagement réalisable, l'acquéreur a le choix entre une douche OU une baignoire pour la salle de bain.**
- Dans le cas où l'acquéreur opterait pour des équipements différents, les appareils susmentionnés seraient mis en compte au prix de la fourniture retenu par le constructeur.
- Le mobilier des pièces d'eau inscrit sur les plans n'est pas prévu comme équipement de base.

2.9.2.8 Robinetterie

- Pour douche : Mitigeur GROHE type Essence New réf. 33636
- Pour baignoire : Mitigeur GROHE type Essence New réf.33624
- Pour Lavabo : Mitigeur GROHE type Essence New réf.32898
- Pour lave-main : Robinet GROHE type Concetto réf.32207

2.9.2.9 Accessoires divers

- Pour douche : Ensemble GROHE type relaxa ultra réf.27132 comprenant une barre de douche de 600 mm, fixations ajustables, douchette, système anti-torsion du flexible, porte savon, flexible de 1750mm.
- Pour baignoire : Ensemble GROHE type relaxa ultra trio comprenant une barre de douche de 600mm, fixations ajustables, douchette, système anti-calcaire SpeedClean, flexible anti-torsion Rotaflex 1750mm.

2.9.3 Equipements électriques

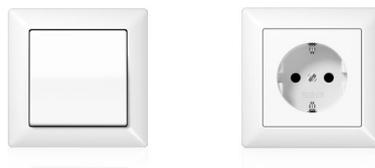
2.9.3.1 Type d'installation

Courant 220/380 Volts triphasé. Installation encastrée, mise à la terre par ruban galvanisé incorporé dans les fondations et reliée à une barre équipotentielle. L'installation est exécutée conformément à la réglementation technique en vigueur au moment de l'élaboration du présent descriptif. Le tubage est encastré dans les murs, sols et plafonds dans les locaux habités et est apparent dans les caves et le garage.

En dehors des caves et parkings, les interrupteurs sont du genre à bascules, les prises de courant sont assorties. Les appareils d'éclairage ne sont ni fournis, ni posés hormis pour les parties communes et les terrasses munies de luminaires au choix du Maître d'ouvrage et suivant concept architectural.

Dans la cave et le garage, les prises et interrupteurs seront de type semi-étanche placées en apparent.

Type interrupteur Jung AS500 et Prise courant :



2.9.3.1 Puissance à desservir

Puissance 40 A par maison dans la mesure des disponibilités techniques, un besoin supplémentaire en puissance donnera lieu à un supplément de prix suivant devis par le fournisseur désigné.

2.9.3.2 *Equipement de chaque pièce*

MAISONS	HALL D' ENTREE	CAVE	GARAGE	PALIER 1ER ETAGE	WC/ VESTIAIRE	LIVING/SALON	CUISINE	PALIER / HALL DE NUIT	CHAMBRE	SDB	BUANDERIE/DRESSING	PALIER COMBLES	CHAUFFERIE	TERRASSE
Prise simple	1	1	1	1		2	4	1		2		1	2	1
Prise double						2	2		1		1			
Prise téléphone						1								
Prise multimédia						1								
Interrupteur simple allumage		1	1		1	2	1		1	2	1			
Interrupteur simple allumage à voyant								1					1	1
Interrupteur va et vient	1			1				1				1		
Point lumineux	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1
Thermostat						1			1	1				
Combiné video-parlophone				1										

2.9.3.3 *Sonnerie de porte*

Combiné vidéo-parlophone de la porte d'entrée avec parlophone situé au palier du 1er l'étage et relié à une sonnette sur le portier de rue interphone à côté de la porte d'entrée de la maison.

Le système de commande d'ouverture de la porte principale de la maison est le combiné vidéo-parlophone situé dans votre logement, en liaison avec l'interphone installé à côté de la porte d'entrée.

2.9.4 **Chauffage, cheminées de ventilation**

Chauffage : tuyauteries d'alimentation de chauffage en acier sans soudure, noire pour diamètre supérieur à DN40, en acier soudé, noir pour les diamètres inférieurs, ou tuyaux en matière synthétique composite, avec gaine de protection, encastrés dans les chapes et les murs pourront être mis en œuvre, au choix du Maître d'ouvrage tuyaux isolés suivant les normes en vigueur.

2.9.4.1 *Type d'installation*

Chauffage via chaudière PAC Air/eau. Régulation automatique selon concept et calcul de l'installation de chaufferie du chauffagiste. Pompe de circulation, collecteurs de distribution des circuits, vannes, clapets, vase d'expansion et en général tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, suivant indications de l'ingénieur conseil.

L'ensemble de ces installations sera conforme à la réglementation technique en vigueur, et répondra aux normes appliquées au Grand-Duché de Luxembourg.

2.9.4.2 *Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale*

Elles seront conformes à la DIN 4701 relatives au calcul des déperditions de chaleur. Base de calcul :

- Conditions extérieures : -15°C

- Conditions intérieures : sur la base de + 22°C dans living, de +20°C dans cuisine et chambre à coucher, de 24°C dans salle de douche et de + 18°C dans les halls et dégagements.

2.9.4.3 *Appareils d'émission de chaleur*

Sèche serviette électrique dans la salle de bain/douche.

Le chauffage des pièces de vie sera réalisé via un système de plancher chauffant. La distribution basse température sera assurée via collecteurs et tuyaux adaptés aux installations à eau chaude selon DIN 18380.

Chaque maison sera équipée de thermostat d'ambiance dans les chambres, le living et la pièce d'eau.

2.9.4.4 *Conduits de fumée*

Sans objet.

2.9.4.5 *Conduits, prises de ventilation et prises d'air frais*

En tôle galvanisée ou en matière synthétique installé en dalle ou entre la dalle et le faux-plafond. Le système de ventilation mécanique contrôlée aura une bouche dans chaque pièce. La pulsion se fera dans les pièces de vie et l'extraction aura lieu dans les pièces d'eau, wc, débarras et la cuisine. L'appareil de ventilation sera placé dans la chaufferie suivant concept technique.

2.9.5 **Équipements intérieurs des placards et pièces de rangement**

2.9.5.1 *Placards*

Sans objet.

2.9.5.2 *Pièces de rangement*

Sans objet.

2.9.6 **Équipements de télécommunications**

2.9.6.1 *Radio T.V.*

La prise d'antenne radio et TV est prévue au séjour et dans la chambre principale. La gaine et le câble seront installés depuis le boîtier multimédia situé dans le hall d'entrée de la maison. Les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur.

2.9.6.2 *Téléphone*

Une prise téléphonique standard (uniquement câble) est prévue dans le séjour (emplacement à définir par l'Acquéreur avec le fournisseur désigné). La liaison avec l'installation générale téléphonique du bâtiment (armoire P&T au sous-sol) se fait via un boîtier de raccordement installé dans le hall d'entrée.

La prise sera posée par le concessionnaire et à la charge de l'Acquéreur.

Les frais de raccordement au réseau téléphonique sont à la charge de l'Acquéreur.

2.9.6.3 *Commande ouverture de la porte principale d'entrée de la maison*

Bouton sur combiné vidéo-parlophone décrit au paragraphe 2.9.3.3. Permettant l'ouverture de la porte d'entrée principale de la maison.

2.9.7 **Autres équipements**

Une gaine vide munie d'un col de cygne sera placée en toiture pour l'éventuel placement future d'une parabole par la copropriété.

Tout autre équipement souhaité par les propriétaires et différent de celui listé précédemment devra être vu et discuté avec le fournisseur désigné et fera l'objet d'un éventuel supplément de prix.

3 EQUIPEMENT DES PARTIES EXTERIEURES A LA MAISON

3.1 Voirie et parking

3.1.1 Voirie d'accès

Accès en pavés béton posés sur une couche stabilisée ou revêtement en enrobé bitumineux, suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte. Les accès seront séparés par des bordures en béton ou files de pavés et seront munis d'évacuation (caniveaux) des eaux pluviales suivant besoins définis dans l'étude technique.

3.1.2 Equipement des parties extérieures

Suivant description au chapitre 1.9.3.

3.1.3 Trottoirs

Sans objet.

3.1.4 Parkings visiteurs

Sans objet.

3.2 Circulation des piétons

3.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchement, rampes, cours

Suivant description au chapitre 1.9.3.

3.3 Espaces verts

Suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.

3.3.1 Aires de repos

Sans objet.

3.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Sans objet.

3.3.3 Engazonnement

Suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.

3.3.4 Arrosage

Sans objet.

3.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

3.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

3.4 Aire de jeux et équipements sportifs

3.4.1 Sol

Sans objet.

3.4.2 Equipement

Sans objet.

3.5 Eclairage extérieur

3.5.1 Signalisation de l'entrée de la maison

Luminaires dans l'entrée de la maison s'allumant avec détecteur de présence, suivant choix de l'architecte et suivant choix du Maître d'ouvrage et de l'architecte.

3.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Borne lumineuse ou applique murale pour éclairage des circulations piétonnes de l'entrée suivant choix de l'architecte et du Maître d'ouvrage.

3.6 Clôtures

3.6.1 Sur rue

Sans objet.

3.6.2 Avec les propriétés voisines

Sans objet.

3.7 Réseaux divers

3.7.1 Eau

Branchement sur le réseau suivant prescriptions.

3.7.2 Gaz

Sans objet.

3.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Sans objet.

3.7.4 Poste d'incendie, extincteurs

Selon réglementation en vigueur.

3.7.5 Egouts

Branchement sur le réseau de(s) canalisation(s) existante(s) suivant prescriptions communales.

3.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

3.7.7 Télécommunications

Branchement sur le réseau suivant prescriptions.

3.7.8 Drainage du terrain

En tuyaux flexibles PVC perforés sur les côtés enterrés de la construction y compris toile filtrante et couche filtrante en gravier suivant indications de l'ingénieur conseil.

3.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours de jeux.

Branchement des caniveaux au réseau d'évacuation.

4 RESUME DES PRESTATIONS

	SOLS	MURS	SANITAIRE	MENUISERIE INTERIEURE	MENUISERIE EXTERIEURE	CHAUFFAGE
SEJOUR/SALON	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	VARIOVLIES		PORTES A AMES TUBULAIRE	CHASSIS DE FENETRES ET PORTES FENETRES EN PVC	
CUISINE	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	VARIOVLIES	1 ATTENTE POUR EVIER	PORTES A AMES TUBULAIRE	CHASSIS DE FENETRES ET PORTES FENETRES EN PVC	
CHAMBRE	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	VARIOVLIES		PORTES A AMES TUBULAIRE	CHASSIS DE FENETRES ET PORTES FENETRES EN PVC	
DRESSING/VESTIAIRE	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	VARIOVLIES				
HALLS, PALIERS ET COULOIRS	CARRELAGES 50 € TVAC/M ²	VARIOVLIES		PORTES A AMES TUBULAIRE	CHASSIS DE FENETRES ET PORTES FENETRES EN PVC	
SDB /WC	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	CARRELAGES 45 € TVAC/M ²	1 LAVABO/MITIGEUR 1 MIROIR 1 BAC A DOUCHE 1 CABINE EN VERRE 1 THERMOSTATIQUE OU 1 BAIGNOIRE 1 THERMOSTATIQUE	PORTES A AMES TUBULAIRE		SECHE SERVIETTE ACOVA ATOLL OU SIMILAIRE (ELECTRIQUE)
WC SEPRE	CARRELAGES OU PARQUET 50 € TVAC/M ²	CARRELAGES 45 € TVAC/M ²	1 WC/1 LAVE-MAINS 1 MITIGEUR 1 MIROIR	PORTES A AMES TUBULAIRE		
BUANDERIE/ CHAUFFERIE	CARRELAGES 25 € TVAC/M ²	2 COUCHES DE PEINTURE LATEX MAT				
TERRASSE	DALLE SUR PLOTS					
GARAGE/CAVE	CARRELAGES 25 € TVAC/M ²	2 COUCHES DE PEINTURE LATEX MAT				

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct.

Par la présente, les soussignés, déclarent avoir reçu un exemplaire dudit règlement, l'avoir lu et approuvé, et s'engagent par leurs signatures à l'accepter et à le respecter.

Signé à Luxembourg, le _____

Le (les) ACQUEREUR(s)

Le Maître d'Ouvrage